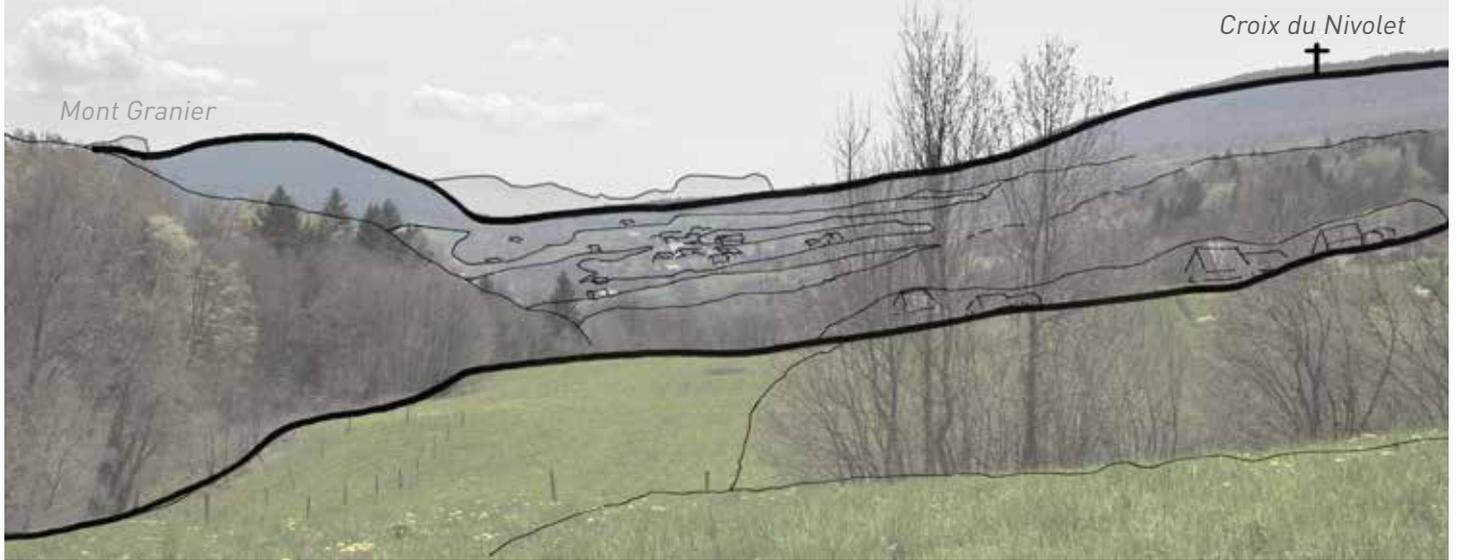
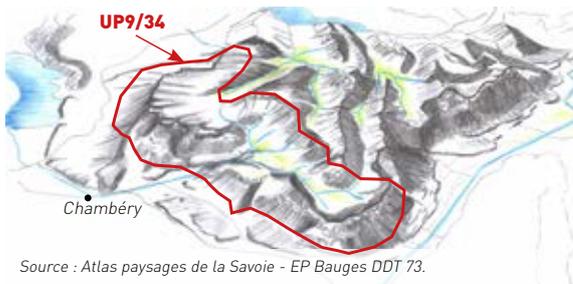


**À PREMIÈRE VUE**

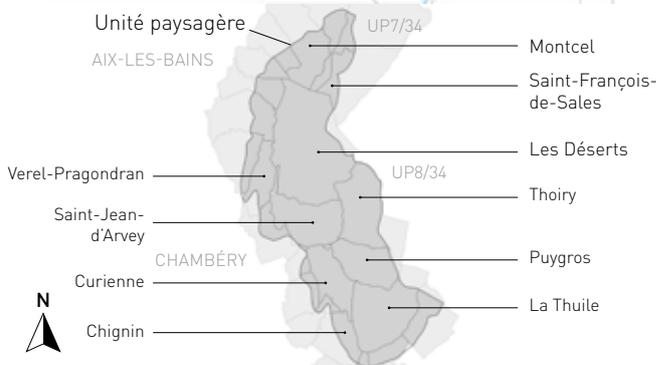


Situé sur les premiers reliefs bordant le cœur des Bauges, le plateau de la Leysse forme une transition douce entre les espaces urbains des agglomérations d'Aix-les-Bains / Chambéry et les paysages ruraux du massif. Alternant entre pentes boisées et replats ouverts et habités, ce vaste plateau karstique est structuré par des combes arborées et encaissées révélant la présence de la Leysse et de ses affluents. Le paysage bâti est contrasté entre le cœur du plateau où les constructions sont réunies sous forme de bourgs et de hameaux et ses coteaux où l'urbanisation résidentielle s'est fortement développée ces dernières années. Ce territoire est particulièrement convoité par les populations des villes alentour pour la pratique de sports divers et d'activités de pleine nature.

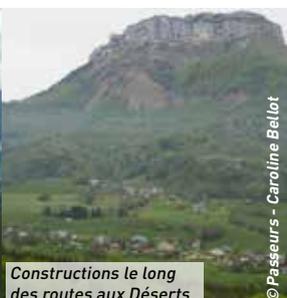
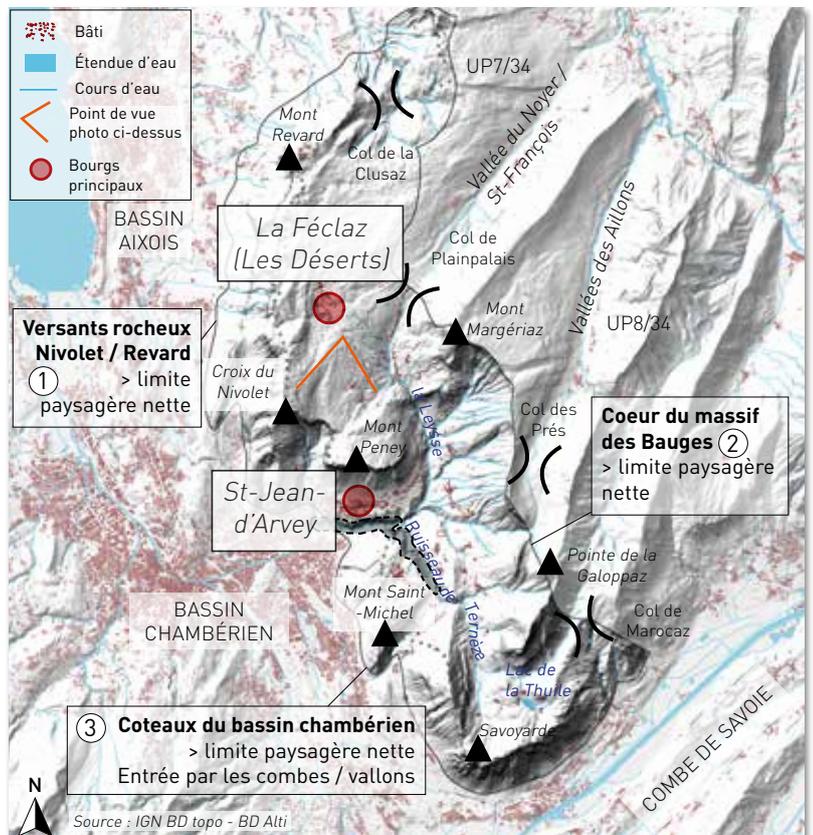
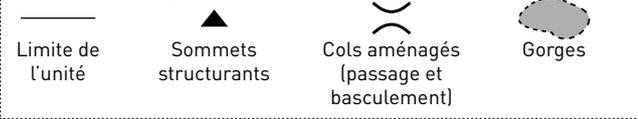
**CONTEXTE PAYSAGER**



Source : Atlas paysages de la Savoie - EP Bauges DDT 73.



**Repères paysagers**



# STRUCTURES PAYSAGÈRES, COMPOSANTES ET REPÈRES

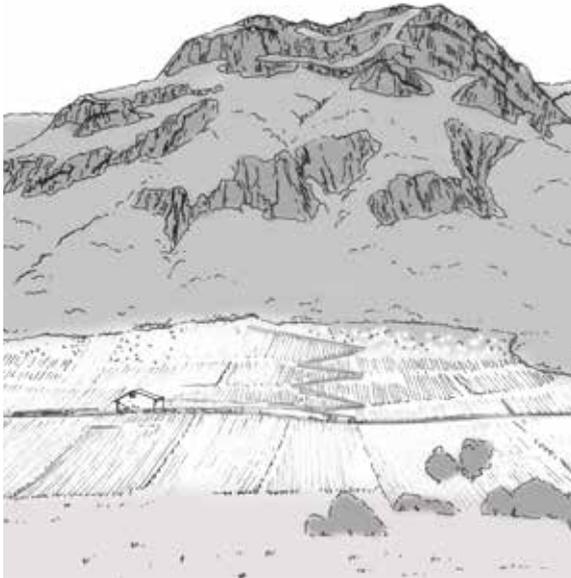
## Profil schématique ouest / est

**Crêtes minérales**  
**Mont Revard / Nivolet / Savoyarde**  
 Étagement de falaises calcaires dans les pentes boisées

**Plateau entaillé par la Leysse et ses affluents**  
 Réseau hydrographique lisible par les combes boisées

**Crêtes minérales**  
**Margériaz / Galoppaz**  
 Sommets délimitant le plateau de la Leysse du cœur des Bauges

## STRUCTURES PAYSAGÈRES

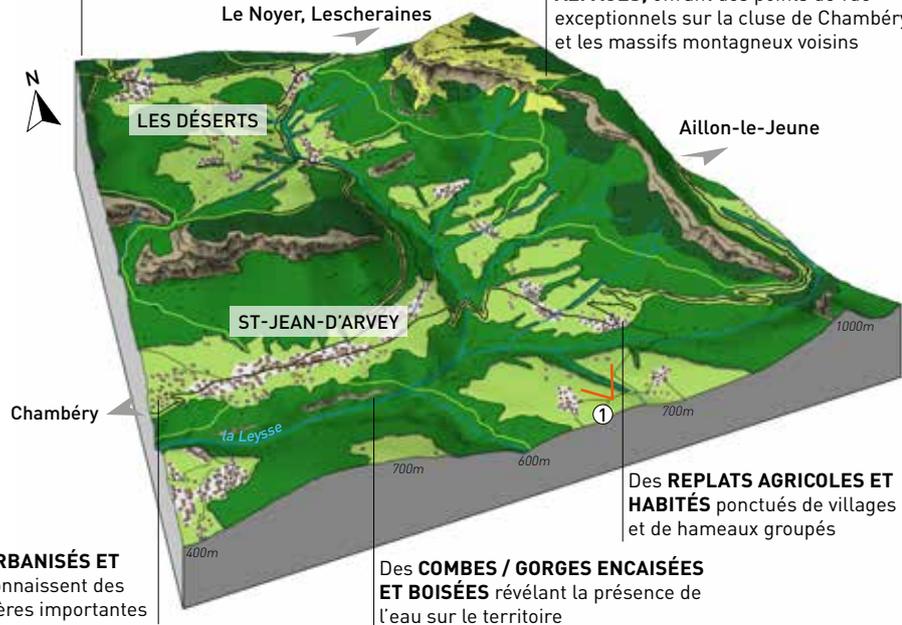


Coteaux viticoles au pied de la Savoyarde, bordant le plateau de la Leysse, contenant la forteresse des Bauges.

### Un PLATEAU RÉCRÉATIF POUR LES SPORTS DE PLEIN AIR et DES SITES NATURELS MAJEURS

Une station de ski de proximité et de moyenne montagne (Savoie Grand Revard) possédant le plus grand domaine nordique de France.

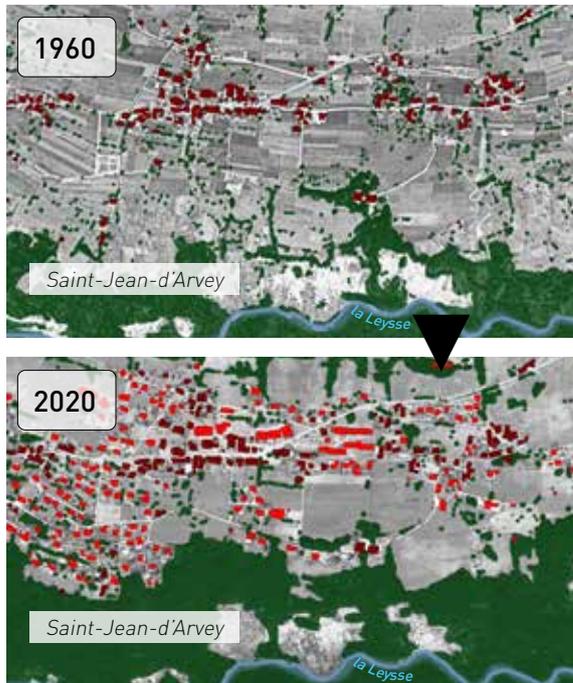
Des **SOMMETS STRUCTURANTS EMBLÉMATIQUES** associés à des **ALPAGES**, offrant des points de vue exceptionnels sur la cluse de Chambéry et les massifs montagneux voisins



Des **PIÉMONTS URBANISÉS ET CONVOITÉS** qui connaissent des évolutions paysagères importantes

Des **COMBES / GORGES ENCAISSÉES ET BOISÉES** révélant la présence de l'eau sur le territoire

## ÉVOLUTIONS PAYSAGÈRES



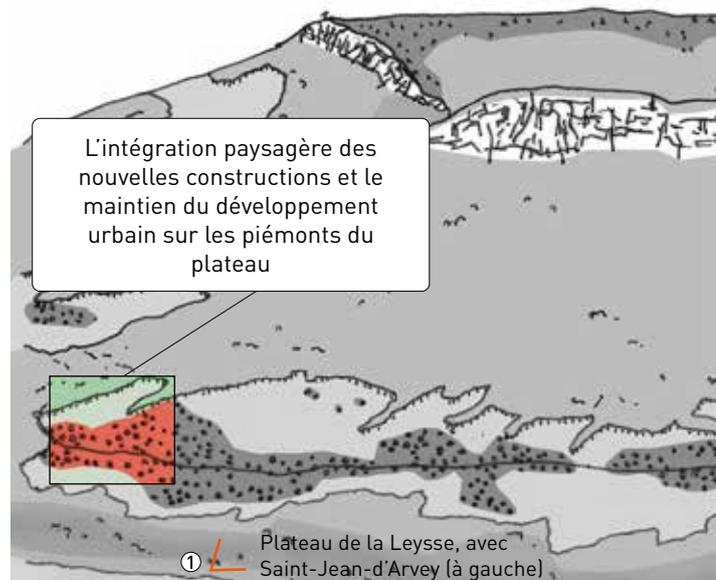
**Développement urbain et épaississement des boisements bordant la Leysse**

- Bâti existant en 1960
- Bâti apparu depuis 1960
- Boisements

## ENJEUX PAYSAGERS

La maîtrise des conflits d'usages entre loisirs et activités agricoles face notamment à la surfréquentation de certains sites

L'intégration paysagère des nouvelles constructions et le maintien du développement urbain sur les piémonts du plateau



① Plateau de la Leysse, avec Saint-Jean-d'Arvey (à gauche)



© Vincent Rocques



© Passeurs - Caroline Baffroy



Le hameau de Fenestroz (Puygros) sous la neige

© Franck Traubillet  
 PNR du massif des Bauges



© DDT 73

Bâtiments touristiques ceinturant le front de neige au Revard

## COMPOSANTES NATURELLES

- Sommets et éboulis rocheux
- Boisements de feuillus (chêne, hêtre, charme, érable) et mixtes à dominance de feuillus
- Boisements de résineux (sapin, épicéa) et mixtes à dominance de résineux
- Cours d'eau et torrents

Sommets rocheux et falaises monumentales ceinturant le plateau

Ripisylves encaissées de la Leysse et ses affluents, comme boisements structurants du plateau

Boisements mixtes où les feuillus dominent excepté principalement au cœur du plateau du Revard (forêt de résineux)

Cordons arborés dans les pentes

Cours d'eau et torrents peu visibles

Paysages construits de stations : parkings, remontées mécaniques dans les pentes, bâtiments résidentiels, etc.

Route départementale D912

Alpages comme patrimoine agricole et culturel

LES DÉSERTS

Prairies pâturées par les vaches pour la production du fromage des Bauges (Margéraz, Tome...)

ST-JEAN-D'ARVEY

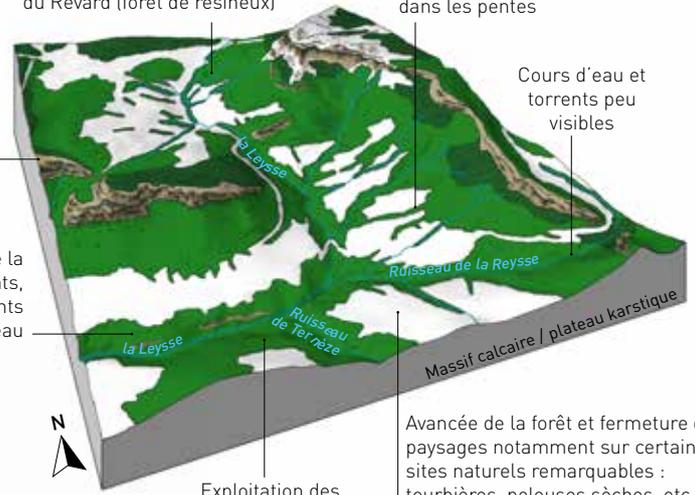
Constructions individuelles sans spécificités architecturales locales, dans les pentes ensoleillées, en continuité des agglomérations d'Aix-Chambéry

Anciens vergers pas toujours entretenus

Exploitations agricoles de taille conséquente

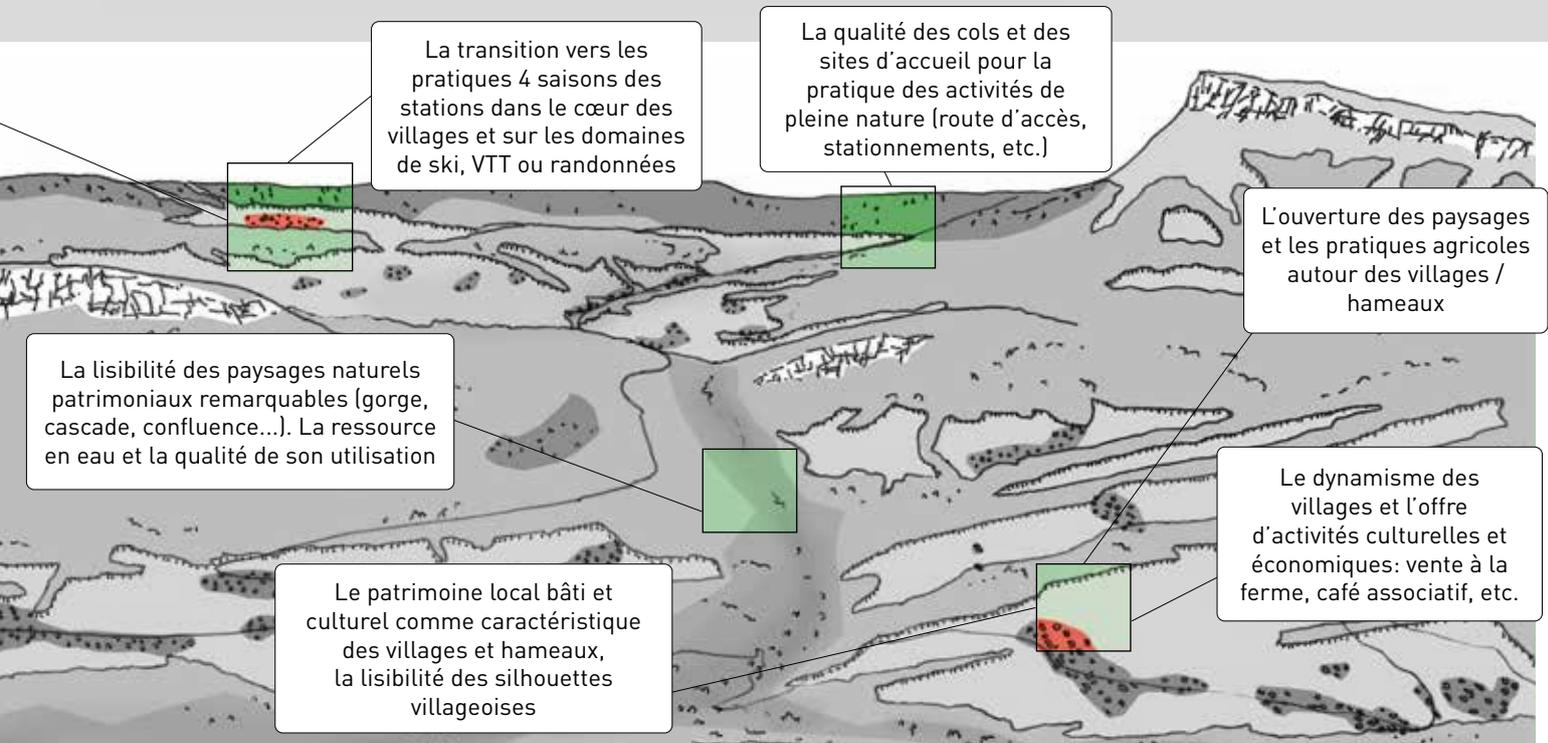
Bourgs et hameaux groupés de type villages-rues, le long des voies de communication. Habitations en pierre et aux toitures à quatre pans

Éléments du petit patrimoine ponctuant les villages et les intersections de sentiers et de routes (lavoir, four, croix...)



## COMPOSANTES HUMAINES

- Alpages, pelouses alpines
- Prairies, champs de fauche et vergers ponctuels
- Bâti
- Routes principales
- Remontées mécaniques



# OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

Aux termes de la Convention européenne du paysage, les objectifs de qualité paysagère sont « la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie » (art. 1, Convention européenne du paysage).

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages.

Des **CLAIRIÈRES OUVERTES ET HABITÉES** / Des **ALPAGES** / Des **PIÉMONTS URBANISÉS ET CONVOITÉS**

Un **PLATEAU RÉCRÉATIF POUR LES SPORTS DE PLEIN AIR** et **DES SITES NATURELS MAJEURS**

## Préserver et valoriser la lisibilité de la structure urbaine locale et des caractéristiques architecturales locales

- Préserver les tissus urbains traditionnels denses et le patrimoine bâti, et traiter les transitions espaces urbanisés / espaces naturels et agricoles
- Identifier et préserver les « coupures vertes »
- Limiter les constructions le long des routes et sur les piémonts
- Poursuivre l'intégration des nouveaux bâtis agricoles et la dynamique de réhabilitation des maisons anciennes
- Valoriser les silhouettes bâties en préservant les effets de covisibilité
- Intégrer les panneaux photovoltaïques au paysage, de façon remarquable

## Valoriser, aménager les routes balcons, belvédères comme entrée du PNR du massif des Bauges

- Maintenir et valoriser les milieux humides, marais et ripisylves comme coupures d'urbanisation, éléments constitutifs des corridors écologiques et spécificités paysagères

## Coupures paysagères

- Préserver et valoriser les paysages ouverts dans les clairières, les sites fragiles (tourbières...) et les alpages
- Limiter fortement l'enrichissement et maintenir les pratiques agro-pastorales de montagne

## Assumer le rôle de territoire « porte d'entrée » du PNR du massif des Bauges

## Préserver la qualité des paysages de stations-villages de montagne « toutes saisons »

- Préserver l'aspect naturel des aménagements des pistes
- Requalifier les espaces publics (piétonisation et végétalisation)
- Préserver les caractéristiques architecturales locales
- Intégrer les équipements destinés aux activités estivales
- Développer les connexions douces entre les villages et les espaces attractifs de loisirs
- Améliorer l'intégration paysagère des aires de stationnements et diversifier leurs usages



**Station-village La Féclaz / Le Revard**  
Poursuivre la diversification des activités '4 saisons' pour rendre les stations-villages attractives toute l'année. Requalifier les espaces publics, adapter et intégrer les stationnements selon les pratiques saisonnières (ski, randonnée, etc.)

**Domaine skiable de Savoie Grand Revard (site de La Féclaz)**

**Col de Plainpalais**  
Valoriser la qualité des paysages ouverts et des points de vue remarquables. Limiter les constructions linéaires le long de la D 912. Structurer et intégrer le stationnement comme point de départ des randonnées

**Saint-Jean-d'Arvey**  
Préserver les continuités écologiques du développement urbain. Limiter fortement le mitage des piémonts et limiter l'implantation des constructions récentes formant un continuum urbain le long de la D 912

**Curienne**  
Sensibiliser à l'intérêt des pelouses sèches et entretenir la lisière forestière ceinturant les espaces bâtis pour la lisibilité de la silhouette villageoise

**Le lac de la Thuile et ses abords**  
Adapter et intégrer les aménagements accueillant les différents publics dont la fréquentation varie selon les saisons pour préserver la biodiversité du site et le cadre de vie des habitants

- Secteurs prioritaires**
- Sommets structurants
- Cols emblématiques
- Limite de l'unité
- Limite restreinte de l'unité
- PNR du massif des Bauges
- Routes rurales / Routes vertes (SCoT)
- Coupures paysagères (SCoT)
- Édifices protégés au titre des monuments historiques
- Géosites
- Carrières
- Zones humides (milieu humides, marais et ripisylves)